# Conges payes forces de l'employeur de mon époux

---
Par Visiteur

Bonjour,
l'employeur de mon époux leur impose de prendre la cinquième semaine, du 1er au 06 février 2010 car pendant une semaine ils ne peuvent pas du tout travailler par manque d'approvisionnement de menuiseries par le fabricant ; Nous savons que le motif est réel car la secrétaire nous a confirmé que l'employeur a tout fait auprès de ses fournisseurs afin qu'ils activent les livraisons et c'est impossible. Du coup les poseurs sont obligés de prendre leur congés cette semaine là et les clients ont été repoussés. A t'il le droit de nous imposer ces dates qui ne nous conviennent pas du tout !

---
Par Visiteur

Bonjour Madame

A t'il le droit de nous imposer ces dates qui ne nous conviennent pas du tout !
Malheureusement oui. Étant donné que durant cette semaine l'entreprise est "fermée" votre conjoint est dans l'obligation de prendre la semaine de vacances.
Par ailleurs, il convient de savoir que le droit au congé ne signifie pas que l'employeur est dans l'obligation de vous donner vos congés aux dates que vous avez choisies.

Cordialement